

# FLASH INFO CFTC



## Rentrée 2025 – Activités sportives et culturelles

### La rentrée approche !

Les inscriptions aux activités sportives et culturelles vont bientôt reprendre, pour vous et vos enfants.

👉 N'oubliez pas : **La Poste participe financièrement** à ces activités.

⚠️ l'offre est valable 📅 **du 1er septembre au 19 décembre 2025.**

### 👥 Bénéficiaires

Sont concernés : les postiers actifs (CDI et fonctionnaires), les retraités, les conjoints non-postiers, les enfants à charge jusqu'à 25 ans (sans condition jusqu'à 19 ans, puis de 19 à 25 ans s'ils sont scolarisés et rattachés fiscalement), les enfants en situation de handicap sans limite d'âge, ainsi que les veufs ou veuves de postiers et leurs enfants (jusqu'à 25 ans, pendant les 5 années suivant le décès).

📊 **Participation de La Poste Prise en charge à 60% du coût global,**

Bénéficiaire	Plafond annuel
Postier actif	80 €
Conjoint	30 €
Enfant	60 €
Retraité	60 €
Postier BOE / Aidant	100 €
Enfant handicapé	100 €

📄 **Facture obligatoire** 📝 **Démarches à suivre**

Pour bénéficier de cette prestation, il vous suffit de vous connecter au **Portail Malin** et de créer votre compte personnel sur le site *Espace Activités Sociales*. Vous pouvez ensuite effectuer votre demande en ligne depuis l'onglet **Offre sports et activités culturelles**. Après enregistrement, votre demande est vérifiée par les gestionnaires. Une fois celle-ci validée, le remboursement est effectué par **virement bancaire** dans un délai maximum de 15 jours.

**La CFTC vous souhaite  
une belle rentrée !**

<http://www.cftclaposte.fr>

<https://www.facebook.com/CFTCSNLP/>  
Syndicat CFTC La Poste (@CftcLaPoste) /Twitter

